

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 septembre 2003

Résolution 1504 (2003)

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4819^e séance,
le 4 septembre 2003**

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution 1503 (2003) du 28 août 2003,

Notant que, par cette résolution, il a créé un nouveau poste de procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda,

Notant que, par sa résolution 1503 (2003), il a accueilli avec satisfaction l'intention du Secrétaire général de lui proposer de nommer Mme Carla Del Ponte au poste de procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie,

Ayant à l'esprit le paragraphe 4 de l'article 16 du Statut du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie,

Ayant examiné la présentation par le Secrétaire général de la candidature de Mme Carla Del Ponte au poste de procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie,

Nomme Mme Carla Del Ponte Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour un mandat de quatre ans prenant effet le 15 septembre 2003.

